



Communiqué de presse

Paris, le 29 août 2022

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DANS OU A UNE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT DANS TOUTE JURIDICTION OÙ LA DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LÉGALES EN VIGUEUR

AXA annonce une offre publique de rachat en numéraire portant sur deux souches d'obligations subordonnées

AXA annonce aujourd'hui une offre publique de rachat en numéraire portant sur chacune des deux souches d'obligations subordonnées d'AXA SA suivantes :

- les Obligations Subordonnées d'un montant de 1 250 000 000 de dollars américains portant intérêt au taux fixe de 8,60% et arrivant à échéance le 15 Décembre 2030 ;
- la Souche B des Obligations Super-Subordonnées Perpétuelles à Taux Fixe puis Variable d'un montant de 750 000 000 de dollars américains (portant intérêt au taux fixe de 6,379% jusqu'à la première date de remboursement anticipé en 2036).

Chaque offre publique de rachat est soumise à un montant maximal de rachat de 500 000 000 de dollars américains pour les Obligations Subordonnées portant intérêt au taux fixe de 8,60% et arrivant à échéance le 15 décembre 2030, et à un montant maximal de rachat de 300 000 000 de dollars américains pour la Souche B des Obligations Super-Subordonnées Perpétuelles à Taux Fixe puis Variable.

Les offres publiques de rachat expireront à 23h59, heure de la ville de New York (États-Unis), le 26 septembre 2022, à moins qu'elles ne soient prolongées ou clôturées de manière anticipée par AXA à sa seule discrétion. Chaque offre de rachat comportera une période d'offre de rachat anticipée qui prendra automatiquement fin le 12 septembre 2022¹, à moins d'être prolongée par AXA. Les investisseurs qui participeraient à l'opération après cette date recevront une offre de rachat moins favorable pour leurs souches d'obligations.

Cette opération s'inscrit dans la politique de gestion active de la dette du Groupe et permettra à AXA d'optimiser sa structure de capital.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires concernant les offres publiques d'achat sont disponibles sur www.dfking.com/axa et sur le site internet du [Groupe AXA](http://www.axa.com)².

¹ À 17h00, heure de la ville de New York (États-Unis)

² <https://www.axa.com/fr/investisseurs/informations-reglementees-operations-financieres>



Les questions concernant les procédures de rachat des obligations peuvent être adressées à D.F. King, l'Agent de Rachat et d'Information (*Tender and Information Agent*) - pour les États-Unis au +1 (212) 269-5550 (pour les banques et les courtiers) ou au +1 (800) 714-3306 (pour tous les autres) / en dehors des États-Unis au +44 20 7920 9700 ou par courriel à axa@dfkingltd.com.

À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 149 000 collaborateurs au service de 95 millions de clients dans 50 pays. En 2021, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 99,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,8 milliards d'euros. Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 051 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
anu.venkataraman@axa.com
remi.dousteyssier@axa.com
mikael.malaganne@axa.com
anna.alemaskina@axa.com
michael.safi@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
julien.parot@axa.com
alexiana.cirier@axa.com
baptiste.denis@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer aux offres publiques de rachat dans ou à partir de quelque juridiction que ce soit qui, ou à destination ou en provenance de toute personne à destination ou en provenance de laquelle il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux titres financiers. La distribution de ce communiqué de presse et de l'Offre de Rachat (*Offer to Purchase*) dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi. Les personnes qui viendraient à entrer en possession de ce communiqué de presse sont tenues par AXA, les Chefs de File et l'Agent de Rachat et d'Information de s'informer par elles-mêmes de ces restrictions et de les respecter.

Certaines des déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent constituer des déclarations prospectives notamment, sans que cela ne soit exhaustif, des déclarations qui sont des prévisions qui portent sur, ou qui indiquent, des événements, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs futurs. Il ne faut pas se fier de manière excessive à ces déclarations car, de par leur nature, elles sont soumises à des risques et incertitudes connus et inconnus, et peuvent être affectées par d'autres facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Veuillez-vous reporter à la Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et « Événements significatifs – Facteurs de risques » sur la page 8 du Rapport d'activité semestriel d'AXA pour l'exercice clos le 30 juin 2022 pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter les activités et/ou les résultats d'AXA. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.